



Récupérer le chômage après avoir bénéficié de ARCE ?

Par **electrode**, le **27/02/2018** à **14:11**

Bonjour à tous, pourriez-vous me dire ce qui se passerait dans ce cas de figure..
Salariat classique puis licenciement puis inscription Pole Emploi classiquement
Deux mois après : montage de micro-entreprise avec ARCE obtenue avec succès
Deux mois après : reprise contrat salarié en parallèle avec micro entreprise pendant de nombreux mois..
1 an après : à nouveau licencié : je suppose qu'il n'y a plus de droits au chômage ?
Autre façon de formuler : en conservant tout le temps ce statut de micro-entrepreneur, et ayant bénéficié de l'ARCE,
Est-il possible de récupérer des droits au chômage et combien de temps faut-il attendre ?

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **15:31**

Bonjour,
Il faudrait demander à pôle-emploi si vos droits sont utilisables ou s'ils s'ajoutent à vos droits à allocations chômage qui vous restaient à la veille de la création de votre entreprise et utilisables en cas d'arrêt d'activité de l'entreprise (diminués du montant de l'Arce qui vous a été versée).

Par **electrode**, le **27/02/2018** à **16:07**

ok merci !